

QUESTION ÉCRITE E-3729/07

posée par Gian Paolo Gobbo (UEN), Umberto Bossi (UEN), Mario Borghezio (UEN) et Francesco Enrico Speroni (UEN)  
à la Commission

Objet: Impact écologique et risques pour la population locale d'un projet de stockage souterrain de gaz dans la commune de Rivara (Modène)

Dans la commune de Rivara (province de Modène), il est prévu de confier à la société IGM la réalisation d'un projet de stockage de gaz méthane souterrain portant sur 3,7 milliards de mètres cubes par an.

Ce projet de stockage, parmi les plus importants d'Europe, soulève de vives préoccupations auprès de la population locale, en particulier pour ce qui concerne les risques sismiques, comme cela a été le cas pour des expériences similaires, par exemple la centrale hydrothermale de Bâle qui a provoqué des mini tremblements de terre allant jusqu'à 3,1 degrés sur l'échelle de Richter.

Il semblerait par ailleurs, selon des sources journalistiques, que la société concessionnaire IGM ne possède aucune expérience spécifique en la matière.

Le projet en question a fait l'objet d'un avis contraire de la part du Ufficio Minerario dell'Italia Settentrionale, ce qui n'empêche pas les pouvoirs publics centraux de passer outre aux précédents mentionnés et d'insister sur la faisabilité du projet de stockage.

Est-ce que la Commission européenne n'est pas d'avis que ce projet soulève des risques importants pour la sécurité et la santé des citoyens de la commune de Rivara et de la province de Modène?

Est-ce que ce projet est compatible avec la législation communautaire en matière d'environnement?

Est-ce que la Commission européenne ne juge pas utile d'entrer en contact avec les associations locales de citoyens qui s'opposent à ce projet pour prendre connaissance de leurs arguments?